



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DE

### LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 29 juin 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Brice RAVIER, Maire d'Amboise.*

**Étaient présents** : M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Karine ROUMANEIX, M. Sylvain GREVEDON, M. Luc FAVIA, Mme Evelyne LATAPY, M. Yves AGUITTON, Mme Régine FAVIA, Mme Sylvie GÉRARD, M. Claude VERNE, M. Vincent RALLE, Mme Corinne SIMONEAU, Mme Marie-France HUREAU, M. Ahmet BOZDAG, Mme Céline PROUTEAU, M. Pascal AULAGNET, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Benjamin PATERNOTTE, M. Thomas SORET, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Jacqueline MOUSSET.

**Absents Excusés** : Mme Isabelle GAUDRON donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, M. Bernard PÉGEOT donne pouvoir à M. Marc LEONARD, Mme Françoise THOMÈRE donne pouvoir à Mme Josette GUERLAIS, M. Thierry BOUTARD donne pouvoir à Mme Jacqueline MOUSSET.

**Absents** : -

**Secrétaire de Séance** : Mme Myriam SANTACANA.

\*\*\*\*\*

M. RAVIER : 19 h, l'heure du début du Conseil. Merci à toutes et à tous d'être présents. Salutations à ceux que je n'ai pas pu croiser tout à l'heure.

Un ordre du jour avec quelques modifications que vous avez retrouvées sur table. Et on les verra au fur et à mesure du Conseil. Est-ce que l'ordre du jour, tout le monde a reçu ?

*Énonciation des pouvoirs pour les absents comme suit :*

Isabelle GAUDRON donne pouvoir à Myriam SANTACANA jusqu'à son arrivée ;

Thierry BOUTARD donne pouvoir à Jacqueline MOUSSET ;

Bernard PEGEOT donne pouvoir à Marc LEONARD ;

Françoise THOMERE donne pouvoir à Josette GUERLAIS.

L'ordre du jour est un ordre du jour qui va être plutôt rapide et court, on espère, qui est surtout basé sur les élections, sur les représentations dont la ville d'Amboise sont présents. Donc, premier ordre du jour, est-ce que vous êtes d'accord sur l'ordre du jour ?

### **23-486 : Adoption du PV du 2 juin 2023**

La première délibération qui est un vote à main levée sur la 23-486. Ça concerne l'adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2023. J'imagine que vous l'avez tous lu.

Je souhaite d'abord, et avant que je commence, désigner une secrétaire de séance. Est-ce que Myriam SANTACANA, vous êtes d'accord pour officier en tant que telle ? Merci.

Donc l'adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2023. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 27 abstentions. Qui votent pour ? Six pour, merci. La délibération est donc adoptée.

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **23-487 : Délégation de compétence du Conseil Municipal au Maire**

M. RAVIER : La délibération 23-487 qui est la délégation des pouvoirs au Maire. Pas énormément de changements par rapport à ce qui avait pu être constitué avec l'ancienne équipe municipale.

Je vais vous éviter de faire la lecture des 31 points. Il y a un point qui est important, qui est celui de savoir qu'en cas d'empêchement de ma part, c'est Myriam SANTACANA qui interviendra en sa qualité de première adjointe. Est-ce que vous avez des questions ? Madame MOUSSET.

Mme MOUSSET : Oui, juste une remarque, mais vous l'avez faite vous-même. En fait, vous nous avez dit qu'effectivement la délégation de pouvoir était la même que celle qui avait été donnée à Monsieur BOUTARD, sauf qu'à l'époque Madame GAUDRON avait regretté que Monsieur BOUTARD ait beaucoup de pouvoir, donc je vois que c'est la même chose.

M. RAVIER : Ça veut dire que comme le bon vin, nous savons nous bonifier.

Mes chers collègues donc, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions et 27 votes pour. La délibération est adoptée.

### **23-488 : Modification du règlement intérieur**

M. RAVIER : La délibération 23-488 concernant les affaires générales et notamment les modifications du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Dans les articles du règlement intérieur, il y avait notamment un article qui concernait le nombre minimal d'élus qui était fixé à dix à chaque commission. Nous souhaitons le rendre maximal et donc nous proposons également que dix étant le nombre maximal d'élus.

Et puis un autre article, nous avons modifié l'article 24, vous aurez la possibilité de ne pas procéder au scrutin secret, mais pour les nominations/présentations lorsque le Conseil Municipal le décide à l'unanimité, ce qui peut faire gagner un peu de temps et donc faire voter à main levée au lieu d'un bulletin secret systématique. Mais pour ça, il faut que l'ensemble du Conseil soit d'accord.

Est-ce que vous avez des questions à poser sur cette modification du règlement intérieur ? Madame MOUSSET.

Mme MOUSSET : Nous avons été très surpris à la lecture du règlement intérieur proposé puisqu'en fait, il s'agit de celui que nous avons mis en place au début de notre mandat et que vous aviez tant critiqué et remis en cause.

Que devient le règlement intérieur proposé par Monsieur LEVEAU au nom de votre coalition en novembre 2022 ? Quid de l'allongement des délais de convocation du Conseil Municipal et des commissions pour permettre aux élus une meilleure préparation ? Quid du délai minimum entre les commissions et le Conseil Municipal ? Quid de l'envoi trimestriel d'un planning prévisionnel des dates de réunions ? Qu'en est-il de la possibilité de se réunir en visioconférence ? Quant à la publication des comptes rendus des commissions sur le site de la Ville, il semble que ce ne soit plus d'actualité. Mais peut-être vous êtes-vous rendu compte que le règlement proposé par Monsieur LEVEAU n'était pas tenable. Votre regard aurait-il changé en passant du statut d'opposant à celui de Maire ?

S'agissant des commissions, sept commissions pour neuf adjoints, ne craignez-vous pas que les sujets de fond ne puissent être traités correctement dans des commissions trop lourdes, en particulier la commission cadre de vie, qui s'intéresse à la fois à la mobilité avec Jean CORNUAULT comme adjoint et Sylvain GREVEDON comme délégué, et aux bâtiments avec Alain DESHAYES comme adjoint, Luc FAVIA comme délégué.

D'ailleurs, en rapprochant la liste des commissions de celle des adjointures et des délégations, j'ai eu une pensée pour vous, Madame GUICHARD. Je vous trouve bien malmenée en ce début de mandat. Non seulement vous n'êtes que troisième adjoint, alors que nous vous attendions la première adjointe et vos électeurs certainement aussi au regard de la liste représentée au suffrage des Amboisiens. Mais votre adjointure semble si importante aux yeux de vos collègues qu'aucun conseiller municipal ne vous est délégué pour vous assister dans vos missions, quand d'autres adjoints ont plusieurs délégués à leur disposition. Sur ce règlement intérieur, nous nous abstenons.

M. RAVIER : Merci, Madame MOUSSET. Juste une petite précision. Nous avons six mois pour remodifier le règlement intérieur, comme les textes nous l'imposent. Et si nous le souhaitons – et nous allons le faire – nous avons juste pour ce Conseil modifié pour que les commissions correspondent effectivement aux délégations. Et l'idée d'une commission, c'est qu'elle soit active, complète, associée avec l'ensemble des conseillers qui souhaitent travailler et je pars sur le principe. Mais vous le verrez lors de la prochaine modification du règlement intérieur, on aura une petite facétie à vous proposer qui est celle des présences lors des commissions ou des conseils et autres. Tant nous avons remarqué durant l'ancienne mandature que certains de vos collègues étaient d'une présence absolue et d'un travail absolu sur vos projets.

Donc, nous repartirons sur une logique de travail avec l'ensemble du Conseil Municipal, tels qu'ont été mes propos lors de la dernière séance du Conseil et je pars sur le principe que j'espère que vous serez associé et je pense que vous le serez. Mais ne vous faites pas de bile par rapport à l'ensemble des délégations et l'ensemble de mes collègues, ils aiment travailler, ils aiment travailler avec tout le monde et vous verrez que les projets vont sortir et c'est bien ce qu'on demande à la Ville d'Amboise.

Mme MOUSSET : Si je peux me permettre. Juste pour répondre sur les présences aux commissions. Je pense que si on regarde de tous les côtés, je pense qu'il y a un peu de l'absence de partout.

M. RAVIER : Merci. Est-ce que vous avez d'autres propos ? Je vous propose donc de vous prononcer sur ce règlement intérieur qui vote contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions, 27 votes pour, merci.

### **23-489 : Création et composition des commissions municipales**

M. RAVIER : Nous souhaitons donc, comme on vient de l'évoquer, un nombre maximal de dix fixé sur les commissions.

Je vous propose donc, et comme l'a reprecisé Madame MOUSSET, que ces commissions soient créées, une commission Amboise Durable avec notamment la transition écologique, l'environnement, l'aménagement durable, l'urbanisme, la renaturation, la biodiversité et l'espace naturel.

J'ai fait parvenir via les services une demande pour les deux groupes qui souhaitaient participer à ces commissions. Pour la liste de la majorité : Sandra GUICHARD, Chantal ALEXANDRE, Jean CORNUAULT, Évelyne LAUNAY, Marie-France HUREAU, Pascal AULAGNET, Benjamin PATERNOTTE et Thomas SORET. Nous avons également reçu pour les minorités dans cette commission, Madame Jacqueline MOUSSET et Monsieur Bernard PEGEOT.

La deuxième commission, c'est la commission Cadre de Vie avec voirie, cyclabilité, mobilité, stationnement, bâtiment, rénovation énergétique, économie d'énergie, accessibilité, risques majeurs et espaces publics. Pour notre groupe, Alain DESHAYES, Sandra GUICHARD, Jean CORNUAULT, Sylvain GREVEDON, Luc FAVIA, Vincent RALLE, Ahmet BOZDAG, Benjamin PATERNOTTE. Et pour le groupe de la minorité, Marc LEONARD et Jacqueline MOUSSET.

La commission Sport Santé Citoyenneté qui correspond à vie associative et sportive, citoyenneté, santé, attractivité médicale et handicap. Pour la majorité, Johnny VERCOUILLIE, Karine ROUMANEIX, Isabelle GAUDRON, Corinne SIMONEAU, Marie-France HUREAU, Ahmet BOZDAG, Pascal AULAGNET et Nolwenn VAILLANT. Et pour les minorités, Thierry BOUTARD et Jacqueline MOUSSET.

Concernant la commission Culture Éducation. Donc culture, patrimoine culturel, politique du livre et de la lecture, éducation et jeunesse, éducation populaire et démocratie permanente. Pour ce qui nous concerne, Myriam SANTACANA, Lionel CHISSON, Évelyne LAUNAY, Évelyne LATAPY, Régine FAVIA, Claude VERNE, Isabelle GAUDRON et Céline PROUTEAU. Et concernant la liste des minorités, Françoise THOMERE et Bernard PEGEOT.

La prochaine commission, commission Cohésion Sociale avec l'action sociale, le logement, l'action senior, l'intergénérationnel, la vie des quartiers et politique de la Ville. Nous concernant, Karine ROUMANEIX, Évelyne LATAPY, Yves AGUITTON, Régine FAVIA, Vincent RALLE, Marie-France HUREAU, Céline PROUTEAU, Thomas SORET. Et pour ce qui concerne les minorités, Thierry BOUTARD et Josette GUERLAIS.

La commission Dynamisme Économique, économie, commerce, tourisme, agriculture, viticulture, international et grands événements. Nous concernant, Myriam SANTACANA, Lionel CHISSON, Johnny VERCOUILLIE, Yves AGUITTON, Sylvie GERARD, Isabelle GAUDRON, Pascal AULAGNET, Nolwenn VAILLANT. Et pour les minorités, Françoise THOMERE et Josette GUERLAIS.

Et je crois qu'il m'en reste encore une. La commission Ressources considérant les ressources humaines, finances, prospectives, affaires foncières, état civil, intercommunalité, affaires patriotiques. Pour la majorité, Chantal ALEXANDRE, Évelyne LAUNAY, Sylvain GREVEDON, Luc FAVIA, Évelyne LATAPY, Yves AGUITTON, Sylvie GERARD et Thomas SORET. Et concernant les minorités, Thierry BOUTARD et Marc LEONARD.

Je vous invite... pardon, oui, bien sûr.

M. LEONARD : J'ai une question, Monsieur le Maire, concernant la participation que vous avez évoquée à maximum dix. Est-ce à dire que c'est fermé aux autres conseillers municipaux s'ils le veulent ?

M. RAVIER : Pour l'instant, on n'a pas refait le point dans le règlement intérieur, donc on reste sur la même logique de ceux qui souhaitent y participer n'auront pas de voix délibérative comme on peut le faire d'habitude. Mais si vous souhaitez y accéder, on n'a pas de difficulté à vous y inviter, aucun problème.

M. LEONARD : OK, parfait, merci.

M. RAVIER : Le ratio 8 + 2 est vraiment dans cette logique où on fixe à dix ceux qui souhaitent et qui sont intéressés par les projets. Et là encore, je vous le dis, notre souhait c'est vraiment de travailler ensemble sur des problématiques qui concernent les Amboisiens.

Vous avez tous reçu et vous avez devant vous, un fascicule avec l'ensemble des commissions. Donc, ça, ça fait office de bulletin de vote. Ceux qui souhaitent conserver ce bulletin de vote, le modifier ou autre, vont le faire puisqu'on va passer au vote à bulletin secret. Oui, sur les commissions c'est secret. Celui-ci, c'est le vote à bulletin secret, il est obligatoire. On met tout d'un bloc, oui.

Oui, il n'y a qu'une liste. En fait, pour expliquer à tout le monde, on a volontairement, sur les dix, on a bloqué huit et on a fait au ratio deux. Comme ça, on fait liste complète des deux côtés. En fait, vous avez un seul et même bulletin. Après, vous pouvez le modifier, mais sur le principe, on a consulté tout le monde pour qu'on ait l'avis de chacun, ce qui semble normal et puis tout le monde a joué le jeu.

Alors, n'oubliez pas que ceux qui ont des pouvoirs votent deux fois. Pour les conseillers qui sont un peu dissipés, c'est la feuille avec tous les noms et les noms de commission qui sont dessus. C'est le paquet entier parce qu'on vote toutes les commissions d'un coup, les sept. Et ceux qui ont des pouvoirs, vous en mettez deux. Morgane est super douée, vous allez voir.

Merci. La prochaine fois, on prend l'urne direct.

*(Dépouillement du vote.)*

Sous réserve de me tromper, nous avons donc 33 listes complètes, ce qui sous-entend que les commissions sont adoptées avec l'ensemble des élus y siégeant, merci.

### **23-490 : Fixation des indemnités de fonction aux élus**

M. RAVIER : La délibération 23-490 avec une petite modification, parce qu'il y a une erreur sur le tableau qui vous a été proposé lors de l'envoi et pour lequel vous avez cette modification qui est sur table, qui est la fixation des indemnités de fonction aux élus. Vous avez trouvé cette modification ?

Donc il va y avoir deux délibérations. La première délibération qui va fixer un cadre 10/20 000 qui est notre cadre habituel de fonctionnement eu égard à la taille de la ville d'Amboise. Et une autre délibération, celle d'après, qui fixe les majorations de versement des indemnités aux élus du fait du sur classement de la Ville. Donc on est obligés de passer par la première et après de faire la deuxième, ça, c'est les textes 2019. Je ne vais pas rentrer dans les détails de chacun, vous l'avez et lu et vu. Je vous demande juste effectivement de regarder, si vous souhaitez, le tableau.

Est-ce que vous avez des questions ? En sachant qu'il y a une petite évolution – et vous le reverrez tout à l'heure également sur l'autre délibération – où nous souhaitons que tous les élus soient indemnisés, conseillers municipaux inclus, sans délégation j'entends, tous. Madame MOUSSET.

Mme MOUSSET : Vous nous aviez annoncé, Monsieur RAVIER quand vous étiez candidat pour que vous seriez un Maire à 50 %. Donc, nous nous attendions à ce que vous ayez des indemnités à 50 % de celles de Monsieur BOUTARD.

M. RAVIER : Merci, Madame MOUSSET, pour votre participation active.

Si vous le souhaitez, nous allons voter à main levée. On va voter à main levée parce que sur cette délibération-là, on peut. Qui pour ce premier tableau avant de passer aux délibérations avec sur classement ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Six votes contre et 27 votes pour, merci.

### **23-491 : Majoration du versement des indemnités de fonction aux élus**

M. RAVIER : Là pareil, petite modification sur table avec la page deux. Il fallait lire sur cette page deux « il est proposé au Conseil Municipal ». C'est une petite évolution de ce que vous avez pu recevoir, c'est une petite coquille de notre part.

Les modifications, comme nous nous étions engagés, avec une baisse des indemnités du Maire et des Adjointes : 69 % pour le Maire, 29,5 pour la première Adjointe, 23,1%. Et puis après, on décline et on fixe également – et c'est nouveau – une petite indemnité, mais qui reste dans le symbole, mais qui permet aussi de faire vivre l'exercice démocratique à hauteur de 1,25 % qui correspond à 50 € brut. Ce n'est pas beaucoup, mais au moins sur le principe nous étions dans le symbole et le symbole vaut pour tout.

Est-ce que vous avez des questions à poser ? Pas de questions. Je vous invite à voter à main levée. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 27 votes pour, merci.

### **23-492 : Dépôt des listes dans le cadre de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

M. RAVIER : La délibération 23-492. Alors, je parle beaucoup aujourd'hui, je m'en excuse parce que ça reste très technique. Je vais donner la parole tout à l'heure, ne vous inquiétez pas.

La délibération fixe le dépôt de listes dans le cadre de l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres. Les listes ont été déposées, il y aura donc deux listes. Je vous propose de fixer le nombre de listes, il y en a deux et de constater qu'il y a bien deux listes qui ont été déposées.

### **23-493 : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

M. RAVIER : La délibération qui suit la 23-492, c'est l'élection à la Commission d'Appel d'Offres. Et donc c'est au scrutin secret.

Il est proposé deux listes. La première, liste 1 avec Monsieur Jean CORNUAULT, Chantal ALEXANDRE, Alain DESHAYES, Sandra GUICHARD et Luc FAVIA ; suppléants, Monsieur Ahmet BOZDAG, Pascal AULAGNET, Régine FAVIA, Sylvain GREVEDON et Évelyne LAUNAY. Et la liste 2, Monsieur Thierry BOUTARD et Madame Josette GUERLAIS.

Donc, je vous propose de passer au vote à bulletin secret. Ceux qui ont un double vote n'oubliez pas de voter deux fois. Donc liste 1, liste 2. Merci.

*(Dépouillement du vote.)*

Résultats :

Liste 2 : six voix.

Liste 1 : 27 voix.

Sont élus à la CAO, Commission d'appel d'offres : Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Alain DESHAYES, Madame Sandra GUICHARD. Suppléants : Ahmet BOZDAG, Pascal AULAGNET, Régine FAVIA, Sylvain GREVEDON. Et il me manque en titulaire, Monsieur Thierry BOUTARD et Madame Josette GUERLAIS.

### **23-494 : Dépôt des listes : commission de délégation de service public (DSP)**

M. RAVIER : Délibération 23-494 sur le dépôt de listes dans le cadre de l'élection des membres de la commission de délégation de service public, appelée la DSP. On est toujours dans la même logique. Nous avons demandé combien de listes il y aura et j'ai constaté deux listes. Donc même gymnastique que tout à l'heure, nous allons avoir deux listes.

Une fois qu'on a constaté qu'il y avait bien deux listes, on va voter à bulletin secret comme tout à l'heure la commission d'appel d'offres avec les bulletins. Sur la liste 1, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Sylvain GREVEDON, Madame Myriam SANTACANA et Madame Nolwenn VAILLANT. Et en suppléants, Monsieur Ahmet BOZDAG, Monsieur Yves AGUITTON, Madame Marie-France HUREAU, Madame Évelyne LAUNAY et Monsieur Vincent RALLE. Concernant la liste 2, nous avons en titulaire Monsieur Thierry BOUTARD et en suppléant Madame Josette GUERLAIS.

Je vous propose donc de voter à bulletin secret. N'oubliez pas, si vous avez un double vote, de mettre deux bulletins.

*(Dépouillement du vote.)*

Résultats :

Liste 2 : six voix.

Liste 1 : 27 voix.

Nous devons être sur les mêmes proportions que tout à l'heure.

Sont élus à cette commission de délégation de service public en titulaires : Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Sylvain GREVEDON et Madame Myriam SANTACANA. En suppléants, Monsieur Ahmet BOZDAG et Monsieur Yves AGUITTON, Madame Marie-France HUREAU et Madame Évelyne LAUNAY. Et pour la liste 2, Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Josette GUERLAIS en suppléant, merci.

### **23-496 : Élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale**

M. RAVIER : Le prochain point à l'ordre du jour, le 23-496, c'est l'élection des membres du Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Là encore, considérant que le Conseil d'administration du CCAS comprend le Maire qui en est le président et en nombre égal au maximum à :

- huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal,
- huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

Considérant que les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort, reste sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu à scrutin secret et chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats, même incomplète.

Donc, nous avons proposé effectivement à ce qu'il y ait plusieurs listes et donc il y a deux listes. La liste 1 avec Madame Karine ROUMANEIX, Madame Évelyne LATAPY, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Vincent RALLE, Madame Céline PROUTEAU, Monsieur Benjamin PATERNOTTE, Madame Corinne SIMONEAU et Monsieur Claude VERNE. Et pour la liste 2, Madame Jacqueline MOUSSET et Monsieur Thierry BOUTARD.

Donc je vous invite là encore et comme tout à l'heure à glisser un petit bulletin que vous avez devant vous normalement dans l'urne qui va circuler et que si vous avez un pouvoir, de voter deux fois.

*(Dépouillement du vote.)*

Nous avons six bulletins pour la liste 2 et 27 bulletins pour la liste 1, ce qui nous donne...

Mme BORTOLOTTI : Sept pour la liste 1 et un pour la liste 2.

M. RAVIER : OK. Sont élus au CCAS : Madame Karine ROUMANEIX, Madame Évelyne LATAPY, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Vincent RALLE, Madame Céline PROUTEAU, Monsieur Benjamin PATERNOTTE et Madame Corinne SIMONEAU. Et pour la liste 2, Madame Jacqueline MOUSSET, merci.

## **23-497 : Représentation de la Ville d'Amboise au sein des Conseils d'Administration des collèges et lycées**

M. RAVIER : Délibération 23-497 sur les représentations de la Ville d'Amboise au sein des Conseils d'Administration des collèges et des lycées.

Il y a donc différentes représentations. Comme vous le savez, la Ville d'Amboise est assez représentée pour ce qui concerne les collèges et les lycées.

Sont proposés pour le collège Malraux au Conseil d'Administration en tant que délégués titulaires, Madame Céline PROUTEAU et Monsieur Lionel CHISSON.

Concernant le collège Choiseul au Conseil d'Administration, Monsieur en titulaire Johnny VERCOUILLIE et en suppléant Sandra GUICHARD.

Le lycée Léonard de Vinci, en titulaire Yves AGUITTON et Isabelle GAUDRON en suppléant.

Concernant la commission permanente du lycée Léonard de Vinci, le délégué serait Yves AGUITTON.

Le lycée professionnel Jean Chaptal, titulaire Nolwenn VAILLANT et en suppléante Karine ROUMANEIX.

Et concernant le lycée Agricole, délégué titulaire Brice RAVIER et délégué suppléant Sandra GUICHARD.

Nous avons plusieurs possibilités, puisque nous venons de fixer une modification de règlement intérieur. Nous pouvons soit voter par bulletin secret, sauf si, à l'unanimité, nous choisissons de le faire à main levée.

Est-ce que vous souhaitez voter à bulletin secret ? Non ? Merci, donc nous allons pouvoir voter à main levée, merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions, 27 votes pour. L'ensemble des collègues précités initialement sont donc élus et désignés pour siéger au sein de ces collèges et lycées, merci.

## **23-498 : Représentation de la Ville d'Amboise au sein des conseils d'école**

M. RAVIER : Identique, mais là nous passons sur les différentes écoles. Petite modification, il manquait un représentant dans la délibération que vous avez reçue concernant l'école maternelle Ambroise Paré. Donc vous avez une modification, un petit ajout qui a été fait.

Est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Régine FAVIA en tant que conseillère déléguée à l'éducation, comme représentante du Maire au sein des conseils d'école et de désigner pour chaque école un représentant au sein du Conseil Municipal.

Concernant l'école maternelle George Sand, Madame Céline PROUTEAU.

L'école élémentaire George Sand, Monsieur Ahmet BOZDAG.

L'école maternelle Ambroise Paré et c'est là la petite modification, Évelyne LATAPY. Il fallait lire LATAPY au lieu de LAUNAY.

L'école élémentaire Ambroise Paré, Vincent RALLE.

École élémentaire Jules Ferry, Alain DESHAYES.

École maternelle Jeanne d'Arc, Évelyne LAUNAY.

École maternelle Anne de Bretagne, Monsieur Benjamin PATERNOTTE.

L'école élémentaire Paul Courier, Luc FAVIA.

L'école élémentaire Rabelais-Richelieu, Pascal AULAGNET.

Et institution privée Sainte-Clotilde, Monsieur Johnny VERCOUILLIE.

Il y a une modification encore à faire. S'il y a une confusion, je veux bien la connaître.

Mme ALEXANDRE : Sur la délibération, c'est Évelyne LAUNAY pour la maternelle Ambroise Paré, alors que sur la liste, c'est deux fois Évelyne LATAPY pour les deux maternelles.

M. RAVIER : C'est pour ça que la modification vient d'être faite oralement.

Mme ALEXANDRE : Donc tu le rectifies comment ?

M. RAVIER : Oralement là. Alors, sur le tableau c'est l'inverse, mais il faut lire à l'école maternelle Jeanne d'Arc, Évelyne LAUNAY et à l'école maternelle Ambroise Paré, Évelyne LATAPY. C'est en fait les deux Évelyne qui ont porté à confusion. Donc si vous en étiez d'accord sur les modifications à faire... Donc on parle bien de la même chose, moyennant la modification que vous pouvez faire à la main. Sur l'École maternelle George Sand, il n'y a pas de modification, on est bon. L'École élémentaire George Sand Ahmet BOZDAG, on est bon. Et là, la modification de l'École maternelle Ambroise Paré, il fallait lire Évelyne LATAPY au lieu de Évelyne LAUNAY.

Donc, l'école élémentaire Ambroise-Paré, Vincent RALLE, OK. L'École élémentaire Jules Ferry, Alain DESHAYES, OK. École maternelle Jeanne d'Arc, c'est Évelyne LAUNAY au lieu de LATAPY. C'est pour ça qu'il y a une modification à faire. Petite erreur de notre part, nous nous en excusons et tout le reste est bon.

Moyennant ces petites modifications, est-ce que vous souhaitez voter par bulletin secret ou nous continuons à main levée ? Main levée, merci. Donc qui vote contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions. Voté, désigné donc avec 27 voix, merci.

### **23-499 : Représentation de la Ville d'Amboise au sein du Pôle des Arts Paul Gaudet**

M. RAVIER : Concernant la délibération 23-499 sur la représentation de la commune au sein du Pôle des Arts Paul Gaudet.

Nous vous proposons en membre titulaire, Monsieur Lionel CHISSON et en membre suppléant, Madame Céline PROUTEAU.

Là encore, est-ce que vous souhaitez voter à bulletin secret ou non ? Non, je vais passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions. La représentation au sein du Pôle des Arts Paul Gaudet est donc votée.

### **23-500 : Représentation de la Ville d'Amboise au sein de l'association « structure intergénérationnelle MARPA – École de Souvigny-de-Touraine »**

M. RAVIER : La délibération 23-500 concernant la représentation de la Ville d'Amboise au sein de l'association « structure intergénérationnelle MARPA - École de Souvigny-de-Touraine ».

Nous vous proposons en tant que membre titulaire, Madame Régine FAVIA et en tant que membre suppléant, Madame Marie-France HUREAU.

Selon les mêmes modalités, est-ce que vous souhaitez voter par main levée plutôt que par bulletin secret ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions. Régine FAVIA et Marie-France HUREAU sont donc désignées pour représenter la commune au sein de la MARPA, merci.

### **23-501 : Représentation de la Ville d'Amboise au sein de l'Association des communes en zone argileuse d'Indre-et-Loire**

M. RAVIER : Représentation de la Ville, donc c'est la 23-501 en délibération. Représentation de la Ville d'Amboise au sein de l'Association des communes en zone argileuse d'Indre-et-Loire.

Nous vous proposons en tant que membre titulaire, Madame Sandra GUICHARD et en tant que membre suppléant, Monsieur Jean CORNUAULT.

Toujours, est-ce que vous souhaitez bulletin secret ? Non, merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions, adoptée à 27 voix pour, merci.

### **23-502 : Représentation de la Ville d'Amboise au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault**

M RAVIER : Représentation de la Ville d'Amboise au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault.

Nous vous proposons de désigner Monsieur Brice RAVIER.

Le bulletin c'est une faute dessus, normalement c'est au sein de la commission permanente. Donc, c'est la délibération d'après. Mais vous retrouvez sur la délibération, le bon nom, normalement. Alors vous avez un petit bulletin, mais il est faux, mais comme on va voter à main levée, vous n'allez pas vous en servir.

Est-ce que d'abord, vous voulez voter à bulletin secret ou pas ? Non, merci. Qui vote contre ?

C'est la délibération 23-502 pour la représentation de la commune au sein du centre hospitalier, donc au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault. Ce qui est indiqué là-bas, nous vous proposons Monsieur Brice RAVIER pour siéger au titre de la Mairie d'Amboise au sein du Conseil de surveillance.

Mme MOUSSET : Juste une remarque par rapport à votre activité au CHU. Et puis je crois que votre épouse travaille aussi au CHU, ça ne se pose pas de problèmes ?

M. RAVIER : Non, j'ai regardé les textes. Le code de la Santé publique n'oppose en rien.

Mme MOUSSET : D'accord, bon.

M. RAVIER : Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Six votes contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstentions, donc votée à 27 voix pour, merci.

### **23-503 : Représentation de la Ville d'Amboise à la conférence sanitaire du Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault**

M. RAVIER : Concernant la représentation de la commune au sein du Centre Hospitalier Intercommunal, concernant la conférence sanitaire n° 4.

Il est proposé de désigner Madame Corinne SIMONEAU sur cette délibération 23-503.

Est-ce que vous souhaitez voter à bulletin secret ? Je vous le dis à chaque fois. Non, merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions.

Corinne SIMONEAU est donc désignée pour représenter la Ville d'Amboise au sein de la conférence sanitaire n° 4.

### **23-504 : Représentation de la Ville d'Amboise au sein du GIP RECIA**

M. RAVIER : La délibération 23-504, représentation de la commune au sein du GIP RECIA. GIP RECIA, c'est le Groupement d'intérêt Public REgion Centre Interactive. C'est lui qui assure un peu le pôle régional de ressources et de compétences mutualisées contribuant à l'aménagement numérique du territoire.

Nous vous proposons de désigner un membre titulaire et un membre suppléant. Le membre titulaire, Monsieur Yves AGUITTON et le membre suppléant, Madame Isabelle GAUDRON.

Est-ce que vous souhaitez voter à bulletin secret et vous me répondez non, merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions.

Yves AGUITTON et Isabelle GAUDRON sont donc désignés pour représenter la Commune au sein du GIP RECIA, merci.

### **23-505 : Représentation de la Ville d'Amboise au sein de la Commission de Suivi de Site (SEVESO)**

M. RAVIER : Délibération 23-505 concernant la représentation de la Ville d'Amboise au sein de la commission de suivi de site SEVESO.

Juste pour information, nous avons dans notre zone sur Amboise un établissement qui est l'établissement Innovative Water Care Europe.

Nous vous proposons de désigner un titulaire un suppléant. En membre titulaire, Pascal AULAGNET et membre suppléant, Monsieur Alain DESHAYES. Là encore, est-ce que vous souhaitez voter à bulletin secret et vous me répondez non, merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions.

Monsieur Pascal AULAGNET et Monsieur Alain DESHAYES sont donc désignés pour représenter la ville au sein du comité de suivi du site SEVESO.

### **23-506 : Représentation de la Ville d'Amboise au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire**

M. RAVIER : Représentation de la Ville d'Amboise au sein du SIEIL, Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire.

Concernant cette désignation, il faut trois délégués titulaires et trois délégués suppléants. En titulaires, Monsieur Brice RAVIER, Monsieur Alain DESHAYES et Monsieur Jean CORNUAULT. Et en suppléants, Monsieur Luc FAVIA, Madame Évelyne LAUNAY et Monsieur Ahmet BOZDAG. Madame MOUSSET.

Mme MOUSSET : Juste, ce n'est pas question de faire la charité. Simplement, comme j'étais dans le SIEIL vice-présidente, j'aurais éventuellement souhaité avoir un poste de suppléant.

M. RAVIER : Malheureusement, nous avons respecté l'équilibre de la dernière fois, il n'y avait pas de suppléants de notre côté non plus. Donc, je vous propose malheureusement de ne pas procéder à votre inscription en tant que suppléante.

Mme MOUSSET : J'entends, mais ceci étant dit, il n'y avait pas eu de demande de suppléants à l'époque.

M. RAVIER : Merci. Est-ce que vous souhaitez voter à bulletin secret ? Non, merci. Je vais procéder au vote. Qui vote contre ? Six votes contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstentions. Monsieur Brice RAVIER, Monsieur Alain DESHAYES et Monsieur Jean CORNUAULT et leurs suppléants, Luc FAVIA, Évelyne LAUNAY et Ahmet BOZDAG sont donc désignés pour représenter la Ville au sein du SIEIL, merci.

### **23-507 : Représentation de la Ville dans le Syndicat de transport scolaire Noizay Nazelles-Négron**

M. RAVIER : Représentation de la Ville au sein du syndicat de transport scolaire Noizay Nazelles-Négron.

Nous vous proposons de désigner pour siéger dans ce syndicat de transport scolaire, Monsieur Sylvain GREVEDON en qualité de titulaire et Monsieur Benjamin PATERNOTTE en tant que suppléant.

Est-ce que vous souhaitez procéder à un vote à bulletin secret ? Non, merci. Je vous propose donc de voter à main levée. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions. Monsieur Sylvain GREVEDON et Monsieur Benjamin PATERNOTTE sont donc désignés pour représenter la Commune au sein du syndicat de transport scolaire Noizay Nazelles-Négron, merci.

### **23-508 : Représentation de la Ville d'Amboise dans le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire des Deux Vallées**

M. RAVIER : La délibération 23-508 concernant la représentation de la commune dans le Syndicat de Transport Scolaire des Deux Vallées.

Je vous propose, et là c'est deux titulaires et deux suppléants, de désigner en tant que titulaires Monsieur Sylvain GREVEDON et Monsieur Benjamin PATERNOTTE et en tant que suppléants, Madame Sylvie GERARD et Monsieur Thomas SORET. Madame MOUSSET.

Mme MOUSSET : Juste une petite remarque Messieurs et Mesdames, je vous cède la place avec grand plaisir parce que c'est vraiment un très gros problème, ce syndicat.

M. RAVIER : Merci, merci de nous prévenir du problème du syndicat. Nous serons vigilants aux problèmes.

Qui veut voter à bulletin secret ? Merci. Je vais procéder au vote à main levée. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions.

Sylvain GREVEDON, Benjamin PATERNOTTE en qualité de titulaires et Sylvie GERARD et Thomas SORET sont donc élus pour représenter la Commune au sein du Syndicat de Transport Scolaire des Deux Vallées.

### **23-509 : Représentation de la Ville d'Amboise dans le Syndicat intercommunal pour la surveillance des cavités souterraines et masses rocheuses instables**

M. RAVIER : La délibération 23-509 concernant la représentation de la Ville d'Amboise au sein du Syndicat intercommunal pour la surveillance des cavités souterraines et masses rocheuses instables.

Je vous propose de nommer en qualité de titulaire Madame Sandra GUICHARD et en membre suppléant, Monsieur Alain DESHAYES.

Qui souhaite voter à bulletin secret ? Non. Donc je vais présenter le vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions.

Madame Sandra GUICHARD et Monsieur Alain DESHAYES sont élus pour représenter la Ville au sein du syndicat.

### **23-510 : Désignation du Correspondant Défense**

M. RAVIER : Désignation du Correspondant Défense, 23-510.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner le Correspondant Défense pour la ville d'Amboise qui sera une correspondante de défense par le biais de Madame Myriam SANTACANA.

Là encore, qui souhaite voter à bulletin secret ? Merci. Donc je vais passer au vote, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions. Madame Myriam SANTACANA est donc désignée comme Correspondant Défense.

## 23-511 : Désignation référent déontologie

M. RAVIER : La désignation 23-511 concernant la désignation du référent déontologie.

Alors là, je ne vais pas lire. C'est un peu long, mais sur la proposition de l'Association des maires d'Indre-et-Loire, il est donc désigné un référent déontologue et ce référent nous permet aussi de désigner sur la durée ainsi que les rémunérations.

Le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la charte de l'élu, que nous avons tous acté, a été complété par la disposition suivante : « *tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tous conseils utiles au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte* ».

Ce qui est proposé, c'est que Madame Catherine CHAMPRENAULT, qui est magistrate de l'ordre judiciaire et qui a occupé tout au long de sa carrière différents postes en tant que substitut du procureur, premier substitut, avocate générale, procureure de la République puis procureur général auprès de la Cour d'appel de Paris. Celle-ci est actuellement retraitée de la magistrature, ce qui fait que derrière, elle est tout à fait qualifiée pour assurer le rôle de référente déontologue des élus locaux de la commune d'Amboise, comme elle l'a fait pour l'ensemble d'Indre-et-Loire. Donc il y a différentes modalités.

Celle-ci, elle est rémunérée par une indemnité de vacations d'un montant de 80 € par dossier traité. Elle est donc désignée pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Et je ne crois pas que ça se vote. Si, c'est une délibération mais c'est une désignation, nous ne votons pas. Je vous propose d'en prendre acte. Monsieur.

M. LEONARD : Oui, juste une remarque, Monsieur le Maire. L'adhésion à l'AMIL, l'Association des maires d'Indre-et-Loire, contrairement à ce qui avait été dit mi-2020, ce n'est pas une si mauvaise chose que ça.

M. RAVIER : Je vais voir ça à l'usage. J'ai un Conseil d'Administration demain, je vous le dirai. Toutefois, c'est une obligation légale qui nous est faite. Par contre, je ne vois pas pourquoi il y a besoin de... il faut voter ?

Si vous êtes d'accord pour nommer Madame Catherine CHAMPRENAULT en qualité de référent de déontologue pour les élus de la Ville d'Amboise. Scrutin secret ? Si vous ne le souhaitez pas, donc vote à main levée. Qui vote contre ? Il faut le voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité du conseil, merci.

## RESSOURCES HUMAINES

### 23-512 : Mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2023

M. RAVIER : La délibération 23-512 sur la mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Madame Évelyne LAUNAY.

Mme LAUNAY : Oui, merci Monsieur le Maire.

Comme le prévoient la loi et le Code Général des Collectivités Territoriales, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public.

En fonction des mouvements de personnel au sein de la collectivité, il est donc nécessaire de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs, notamment les départs à la retraite, les nominations ou les avancements, les changements de cadre d'emplois, de reclassement, les recrutements ou toute modification de l'organisation des services municipaux.

Aussi, au 1<sup>er</sup> juillet, nous allons recruter par voie de mutation une Directrice Générale des Services et également un directeur de cabinet.

Le poste de Directrice Générale des Services était déjà dans le tableau des effectifs. Il était vacant jusqu'à ce jour. Par contre, pour cette personne, elle aura le grade d'attaché principal, alors que l'ancienne DGS avait un grade d'attaché hors classe. Le recrutement du directeur de cabinet donc est une création de poste.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer au tableau des effectifs un poste d'attaché principal territorial et un poste de directeur de cabinet, et de supprimer au tableau des effectifs un poste d'attaché territorial hors classe.

Il est proposé également de valider la mise à jour de ce tableau.

M. RAVIER : Merci. Madame MOUSSET.

Mme MOUSSET : Oui, le directeur de cabinet, nous pensons savoir qui c'est, nous n'approuvons pas ses méthodes. Par conséquent, nous voterons contre.

M. RAVIER : Merci. Nous verrons les méthodes lorsque celui-ci sera arrivé au 1<sup>er</sup> juillet. Et puis, il est vrai que concernant les méthodes vis-à-vis de l'ancien poste qui a été recréé, de directeur de cabinet, nous avons eu une lecture passionnante durant votre dernière mandature. Et cette méthode a été effectivement fort productive au niveau ressources humaines. Merci, Madame MOUSSET.

Je vous propose donc de passer au vote. Donc qui vote, et ça c'est un vote bloqué, pour créer au tableau des effectifs un poste d'attaché principal territorial et un poste de directeur de cabinet, et de supprimer au poste du tableau des effectifs un poste d'attaché territorial hors classe, et donc par la même de valider la mise à jour du tableau des effectifs ? Qui vote contre ? Six votes contre. Qui s'abstient ? Donc le poste d'attaché principal et de directeur de cabinet est créé, merci.

## ÉDUCATION

### **23-513 : Convention d'utilisation temporaire des locaux de l'école Jules Ferry d'Amboise pour les enfants des crèches de Val d'Amboise**

M. RAVIER : La délibération 23-513 concernant la convention d'utilisation temporaire des locaux de l'École Jules Ferry d'Amboise pour les enfants des crèches du Val d'Amboise. Régine FAVIA.

Mme FAVIA : Merci.

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande adressée par la Communauté de Communes du Val d'Amboise d'utiliser les locaux de la Ville pendant les travaux de la crèche cet été.

Considérant que la crèche communautaire « les Bouts d'Chou » sera fermée pour travaux du 10 au 28 juillet 2023 ;

Considérant la mise à disposition par la Ville d'Amboise des locaux de l'école Jules Ferry le temps des travaux pour permettre l'accueil des enfants sur cette période ;

Considérant que cette mise à disposition se fera à titre gracieux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de mise à disposition temporaire de locaux entre Val d'Amboise et la Ville d'Amboise,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

M. RAVIER : Madame MOUSSET.

Mme MOUSSET : Merci. Oui, nous sommes très heureux que les travaux démarrent enfin, puisque ça fait très longtemps que les salariés les attendaient et les parents des enfants aussi.

M. RAVIER : Merci. Je vais passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, merci.

### **23-514 : Convention de prestation de service pour l'encaissement pour compte de tiers et de mandat pour la facturation unique Enfance Jeunesse avec Val d'Amboise**

M. RAVIER : La délibération 23-514 concernant la convention de prestation de service pour l'encaissement pour compte de tiers et de mandat pour la facturation unique Enfance Jeunesse avec Val d'Amboise. Madame Chantal ALEXANDRE.

Mme ALEXANDRE : En fait, il s'agit d'un renouvellement de convention entre la CCVA et la Ville. En janvier 2016, Amboise, Pocé et Val d'Amboise ont mis en place une facturation unique pour les activités suivantes :

- Concernant les activités de la compétence ville, il y avait la restauration scolaire, le périscolaire, le centre municipal d'initiatives sportives,
- Et pour la Communauté de Communes, il y avait les multi-accueils Bouts d'chou et Vilvent, l'un à Amboise, l'autre à Nazelles ; l'ALSH Croc'Loisirs, le Club Ados Denise Gence, P'tits Loups et Passe Par Tout.

La facturation fait l'objet d'une régie unique. J'ai deux petites précisions qui ne sont pas dans la délibération. Le coût prévisionnel annuel est de 27 374 € avec une répartition comme suit : la CCVA c'est 36 %, 9 854 € ; la Ville d'Amboise 54 %, 14 780 € ; et la Commune de Pocé, 2 737 €, soit 10 %. Deuxième précision, la facturation auprès des familles est effectuée par la Communauté de Communes pour le compte de la Ville d'Amboise.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention d'encaissement pour compte de tiers avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise,
- D'autoriser le maire à signer les conventions, contrats et autres accords ainsi que leurs avenants avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

M. RAVIER : Est-ce que vous souhaitez prendre la parole ? Non, merci. Nous allons donc passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, merci.

## SERVICES TECHNIQUES

### **23-515 : Autorisation relative à l'installation de postes (ou armoires) électriques sur des parcelles communales**

M. RAVIER : Délibération 23-515 concernant l'autorisation relative à l'installation de postes ou d'armoires électriques sur des parcelles communales. Jean CORNUAULT.

M. CORNUAULT : Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par ENEDIS dans le cadre de la restructuration de la ligne électrique sur les Communes de Saint-Règle et Amboise nécessitant l'implantation de deux postes électriques.

Considérant le projet d'implantation de postes électriques sur la propriété communale située Chemin Rural n° 113 et Voie Communale n° 9 à Amboise, donc CR 113 au droit de la parcelle F1911 et sur la voie Communale n° 9 au droit de la parcelle E18.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'implantation de postes électriques sur le domaine public au droit de ces parcelles,
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

M. RAVIER : Merci. Est-ce que vous avez des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, merci.

## CULTURE

### **23-516 : Mise à disposition théâtre Beaumarchais à la Communauté de Communes du Val d'Amboise**

M. RAVIER : Délibération 23-516 sur la mise à disposition du théâtre Beaumarchais à la Communauté de Communes du Val d'Amboise. Monsieur Lionel CHISSON.

M. CHISSON : Il est proposé de répondre favorablement à la demande de Madame Blandine BENOIST, vice-présidente de la CCVA à la petite enfance, pour la mise à disposition à titre gracieux du théâtre Beaumarchais le 30 août 2023, de 9 h à 21 h pour le spectacle de fin de centre « Croc' en scène » proposé par Croc' Loisirs, conformément aux règles existantes actuellement.

M. RAVIER : Est-ce que vous avez des questions ? Non. Je vous propose donc de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, merci.

### **23-517 : Mise à disposition salle Francis Poulenc à l'association Accueil des Villes Françaises**

M. RAVIER : La délibération 23-517 concernant la mise à disposition de la salle Francis Poulenc à l'association Accueil des villes françaises, les AVF. Johnny VERCOUILLIE.

M. VERCOUILLIE : Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la décision 21\_60\_culture fixant les tarifs des salles,

Considérant que Monsieur Jean Noël WACHET, Président de l'association Accueil des Villes Françaises d'Amboise, sollicite la Ville d'Amboise pour le prêt, à titre gracieux, de la salle Francis Poulenc pour l'organisation de l'Assemblée Générale de l'association le 12 octobre 2023 de 16h à 20h.

Il est proposé au Conseil Municipal de répondre favorablement à cette demande en appliquant la gratuité, comme cela est prévu dans les tarifs pour une assemblée générale.

M. RAVIER : Des questions ? Je vous propose donc de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, merci.

### **23-518 : Convention d'exposition avec Christine GUENAND**

M. RAVIER : La délibération 23-518 concernant la convention d'exposition avec Madame Christine GUÉNAND. Monsieur Lionel CHISSON.

M. CHISSON : Dans le cadre de la programmation culturelle de la médiathèque Aimé Césaire est organisée une exposition de pastels du 30 juin au 2 septembre 2023 de Christine GUÉNAND, artiste peintre amboisienne.

Il y a nécessité de conclure une convention afin de préciser les modalités d'organisation de cette exposition, celle-ci vous a été fournie jointe. À noter que les œuvres seront mises gracieusement à la disposition de la médiathèque Aimé-Césaire pour la durée de l'exposition, mais que la Ville s'engage à assurer cette exposition.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver la convention entre la ville d'Amboise et Christine GUÉNAND,
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, donc moi-même Lionel CHISSON, adjoint à la culture, à signer la convention.

M. RAVIER : Est-ce que vous avez des questions ? Je vous propose donc de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, merci à tous.

### **INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS**

M. RAVIER : Il reste – et vous les avez déjà en papier – les informations sur les différentes décisions qui sont des décisions qui ont été passées sous l'ancienne mandature, je vous en fais grâce.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. RAVIER : Je n'ai pas reçu de questions diverses. Je lève donc la séance et je ne vous donne pas encore de date du prochain Conseil Municipal parce que je ne la connais pas encore.

Merci à vous tous. Si on ne se voit pas, bon été. Il y a plein de manifestations et nous vous souhaitons donc de pouvoir en profiter et de profiter de la ville d'Amboise. Bonne journée.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance,  
Myriam SANTACANA



Brice RAVIER  
Maire d'Amboise

